



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 13/10/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE PROCÉDURE DE FERMETURE D'UN LIEU DE CULTE EST ENGAGÉE

Deux associations installées à Allonnes, l'« association allonnaise pour le Juste Milieu » (AAJM) et « l'association *Al Qalam* », gèrent un lieu de culte dénommé la « mosquée d'Allonnes », accueillant environ 300 fidèles. D'après des éléments recueillis, des prêches et l'activité de ce lieu de culte, fréquenté par des individus appartenant ou proches de la mouvance islamiste radicale, légitiment le recours au jihad armé, la mort en martyr, la commission d'actes de terrorisme et le recours à la violence, la haine et la discrimination ainsi que l'instauration de la charia.

Ce lieu abrite aussi une école coranique accueillant environ 110 enfants devant lesquels a été valorisé le *djihad armé* et qui constitue donc un lieu d'endoctrinement.

Aux termes de la loi, l'ensemble de ces faits constitue des propos tenus, des idées et théories diffusées, ou des activités incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination, provoquant à la commission d'actes de terrorisme ou faisant l'apologie de tels actes.

Au regard de ces éléments, à la demande de M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de la Sarthe a engagé une procédure de fermeture de ce lieu de culte.